



Réf: 221/RH/DAF/2023

AVIS

RESULTAT FINAL DE L'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ORGANISE POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN 1^{er} GRADE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, tel qu'il été modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-18-812 du 24 Mouharram 1440 (4 Octobre 2018) portant nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie ;
- Vu le décret n°2-05-72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut interministériel du corps des techniciens ;
- Vu la décision n°122/RH/DAF/2023 en date du 13 Avril 2023, relative à l'ouverture de l'Examen d'Aptitude Professionnelle pour l'accès au grade de Technicien 1^{er} Grade;
- Vu le procès-verbal n°402/RH/DAF/2023 de la commission de l'Examen d'Aptitude Professionnelle, réunie en date du 05 juillet 2023.

IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

NOM ET PRÉNOM	NOUVEAU GRADE
Hanane ERRACHIDI	Technicien 1 ^{er} Grade

Agence Nationale de l'Assurance Maladie
Le Directeur Général
Dr. Khalid LAHLOU